



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B6

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Ständiges Sekretariat • Secrétariat permanent • Segretariato permanente • Stalni sekretariat

Contribution de la Convention alpine au développement d'une stratégie macro-régionale alpine ("input paper")

INTRODUCTION ET STRUCTURE DE L'INPUT PAPER

CONTEXTE

L'idée qui sous-tend toute stratégie macro-régionale est qu'une meilleure coopération et coordination est utile pour affronter des défis communs à certaines régions transfrontalières, au moins plus efficace que la prise d'initiatives individuelles. Si certains problèmes sont résolus au sein d'un petit groupe d'Etats ou de régions, il est ensuite plus aisé de tendre vers une meilleure cohésion au niveau européen. Après le lancement de stratégies pour les régions de la Baltique et du Danube, respectivement en 2009 et 2011, il est temps d'ouvrir un débat quant à de possibles stratégies macro-régionales pour d'autres régions. Même s'il n'existe pas de définition standard pour le terme de macro-région, la définition utilisée ici se réfère au processus de la mer Baltique, qui a défini la macro-région comme étant 'une région comprenant des territoires de différents pays ou régions reliés par une ou plusieurs caractéristiques ou défis communs'. Les Alpes partagent ces caractéristiques et correspondent bien à cette définition. Elles peuvent donc raisonnablement lancer un débat sur une possible stratégie macro-régionale pour le territoire alpin.

Une stratégie macro-régionale alpine afin d'atteindre les objectifs de "Europe 2020"

La Conférence alpine souhaiterait contribuer à la discussion vers une coopération macro-régionale dans l'arc alpin et un possible projet de stratégie macro-régionale (SMR) alpine. Ce nouveau concept pourrait aider à améliorer la cohérence des politiques menées et conduire à une mise en œuvre plus efficace de différents objectifs communs à travers une gouvernance à plusieurs dimensions. Toute approche macro-régionale a pour objectif d'accroître la prospérité et la cohésion d'un territoire, en synergie avec la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette approche se concrétise essentiellement, d'un côté, à travers le renforcement du dialogue entre les différentes organisations et institutions impliquées, principalement le Programme espace alpin de coopération territoriale européenne et les initiatives des gouvernements de certaines régions alpines (telles que ARGE ALP, COTRAO, ALPE ADRIA), qui sont d'ores et déjà actifs dans les Alpes, et le soutien au rapprochement d'un grand nombre d'acteurs présents à l'intérieur et à l'extérieur de l'arc

alpin, créant, d'un autre côté, des synergies et une valeur ajoutée pour divers activités et projets. La SMR a ainsi pour vocation de fixer des objectifs ambitieux en termes de développement durable.

La position de la Convention alpine

Sur la base des décisions de la XIe Conférence alpine (2011), un Groupe de travail (GdT) a reçu le mandat de contribuer au débat actuel sur une SMR européenne à travers le cadre de la Convention alpine, caractérisée par son approche équilibré entre développement et protection, son cadre géographique et thématique de mise en œuvre, ses 20 années de pratique dans le domaine de la coopération transnationale dans les Alpes, ainsi que de relever les défis partagés existant et de préserver l'identité de ses régions, sur la base du partenariat entre les différents niveaux de compétences et avec les parties prenantes concernées.

LA STRUCTURE DE L'INPUT PAPER

Cet input paper est structuré en trois chapitres:

1. *Les questions spécifiquement alpines*
2. *La valeur ajoutée de la Convention alpine*
3. *Messages clé et perspectives*

Avec l'objectif de préciser le rôle d'une possible SMR, le premier chapitre met en avant des questions clé spécifiquement alpines, en les ordonnant selon deux axes principaux: *ressources naturelles et gestion des ressources* ; et *réseaux et compétitivité*.

En relation avec ces deux axes, le deuxième chapitre revient de façon plus détaillée sur la valeur ajoutée d'une possible SMR alpine, en mettant en avant la contribution de la Convention alpine, en tant que traité international, et de ses ressources (documents, résultats de ses groupes de travail, plates-formes et réseaux, etc.).

Le troisième chapitre met en valeur les messages clé et les perspectives du contexte alpin, en présentant le potentiel de la Convention alpine en tant que cadre politique clé pour le développement des territoires de montagne, à travers le soutien à l'innovation dans les Alpes, considérées comme un 'laboratoire' pour le développement durable, et en améliorant la coordination avec et à tous les niveaux, de façon à atteindre des objectifs communs et de créer des synergies entre les différentes actions menées dans cet espace.

Chapitre 1 - Les questions spécifiquement alpines

Les Alpes forment un territoire transnational aux défis et potentialités partagés. Le principal défi, qui est aussi la problématique générale de la région alpine, est l'adéquation entre la protection de l'environnement et le développement économique, dans l'objectif de fortifier les Alpes en tant qu'espace de vie pour ses habitants et sa nature mais aussi en tant que bassin économique. Des traits alpins communs peuvent être mis en valeur par référence à deux grands domaines :

Les ressources naturelles et la gestion des ressources, qui englobent les principaux défis que les régions de montagne doivent relever aujourd'hui, et qui sont en lien avec l'utilisation et la gestion du capital naturel des Alpes, tout en prenant aussi en compte des questions transversales telles que le changement climatique ou les relations entre les Alpes et son voisinage immédiat (notamment les zones métropolitaines). Cette première catégorie correspond globalement au pilier environnemental du développement durable.

Réseaux et compétitivité correspond aux défis de nature sociale et économique.

Le caractère transversal de certaines problématiques telles que l'énergie ou les transports implique que ces défis peuvent relever indistinctement de ces deux catégories. La distinction établie ici est par conséquent purement indicative, ceci de façon à guider la discussion et à se concentrer sur des priorités stratégiques.

a. RESSOURCES NATURELLES ET GESTION DES RESSOURCES

Les Alpes constituent, après l'espace méditerranéen, le deuxième plus vaste écosystème du point de vue de la biodiversité en Europe. La construction d'infrastructures de transport, les hébergements touristiques, l'industrie, le commerce tout autant que l'utilisation agricole intensive des sols et la présence généralisée d'infrastructures peuvent accroître la fragmentation des territoires et les effets négatifs sur la nature et les paysages. De plus, le relief et l'altitude, caractéristiques des régions alpines, ainsi que la richesse de ses eaux et de ses forêts, font des Alpes une zone particulièrement adaptée à la production d'énergies. La production d'hydroélectricité pour approvisionner les zones urbaines au voisinage des Alpes, par exemple, est à l'origine de conflits d'intérêt au sein même du territoire alpin, qui ont besoin d'être pris en compte comme il se doit. Des situations gagnant-gagnant doivent être encouragées, de façon à satisfaire les besoins à la fois des zones urbaines et des régions de montagne.

Au cœur de la thématique de la gestion des ressources naturelles, les questions suivantes méritent d'être particulièrement mises en valeur :

- Les services des écosystèmes et l'économie verte (telle que le tourisme durable): la reconnaissance et l'évaluation des services des écosystèmes alpins, y compris l'utilisation traditionnelle des sols ainsi que son interaction étroite avec les éléments culturels et architecturaux (c'est-à-dire le paysage culturel), peut aider à la promotion du développement durable des Alpes. Comme les Alpes sont sources de maintien du capital naturel, une rémunération équitable pour les biens et les services porteurs de valeur économique (comme par exemple

la purification et l'approvisionnement en eau, les loisirs et la santé, l'agriculture de montagne, la biochimie pour l'industrie pharmaceutique, la séquestration du carbone, etc.) peut mettre en valeur ces ressources cachées. Ces écosystèmes et leurs services doivent être préservés dans leur intégrité. La reconnaissance, l'acceptation et l'estimation des services des écosystèmes de montagne et leur reflet dans les mécanismes de marché peuvent devenir, dans le cours de la transition vers une économie verte, des motivations originales pour mettre en place des politiques cohérentes avec la préservation d'une multi-fonctionnalité des écosystèmes alpins et de la biodiversité, tout en créant des 'emplois verts'. Paysage et nature préservée constituent en particulier le fondement de l'attractivité des Alpes. Il est par conséquent nécessaire de promouvoir les offres écologiques en matière de tourisme, notamment dans la perspective du changement climatique. L'économie verte peut également devenir une stratégie politique ou économique pour le développement des régions alpines et constituer un objectif commun pour tous les acteurs alpins, conduisant ainsi à des axes de développement partagés pour les Alpes. De plus grands efforts, consentis ensemble, pour reconnaître la valeur des paysages alpins constituent alors une pré-condition indispensable.

- Energie: il est important d'accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie (ce qui est particulièrement important dans les Alpes pour l'atténuation du changement climatique), ainsi que, dans le même temps, réduire tout impact sur le territoire (paysage, biodiversité), en particulier dans les zones rurales, qui contribueront à l'avenir pour l'essentiel à la production d'énergie à partir de sources renouvelables locales. De plus, l'existence de zones d'approvisionnement transnationales et la perspective de modifications significatives des précipitations exigent une coordination des politiques transnationales.
- La gestion intégrée et durable des ressources en eau est l'une des principales problématiques pour le développement durable de la région alpine. L'eau à des fins de consommation, d'irrigation et de production hydroélectrique constitue une ressource fondamentale pour les Alpes. De nombreuses attentes ont émergé à mesure que les régions au voisinage des Alpes sont devenues particulièrement dépendantes de l'eau en provenance des régions alpines pour leur développement. Ces conflits potentiels peuvent être aggravés par le changement climatique. Les Alpes constituent le château d'eau de l'Europe ainsi qu'un gigantesque producteur d'énergies renouvelables, au potentiel de système de stockage important (fonction de 'batterie'). Pour les bassins versants multinationaux, une gestion équilibrée et une préservation de leurs ressources (qualitative et quantitative) exige une coopération multinationale. C'est pourquoi de nombreuses commissions internationales pour les bassins versants ont été établies par le passé. La directive-cadre sur l'eau offre un cadre politique qui place les bassins versants au centre d'une planification coordonnée. Bien des problèmes liés à l'eau sont similaires parmi les Etats alpins. Des activités communes de recherche ciblées et coordonnées constituent par conséquent une valeur ajoutée. De plus, un échange d'expériences et des bonnes pratiques permettent de soutenir les Etats alpins dans leurs activités, afin de prendre les bonnes mesures pour les défis à venir.
- Paysage et biodiversité. La valeur intrinsèque, mais aussi économique du paysage et de la biodiversité, en tant que fournisseurs de services des écosystèmes influencés par le développement des infrastructures et des zones urbaines au voisinage du massif alpin ainsi que par les activités telles que l'agriculture et la production et la distribution d'énergies, requiert une

meilleure sensibilisation du public. Les impacts du changement climatique sur le paysage et la biodiversité exigent un respect et des mesures spécifiques.

- Espace protégés et protection de la biodiversité: la pression liée au développement et le changement climatique menacent de manière significative la biodiversité alpine. Il apparaît très important, de façon à éviter toute perte de biodiversité à l'avenir, de protéger et, si nécessaire, d'étendre les habitats naturels, et de favoriser la connectivité écologique dans les Alpes et les zones avoisinantes. A cette fin, une coordination transnationale apparaît impérative.
- Risque naturels: les risques n'étant pas seulement locaux, une meilleure coordination et un meilleur partage de l'information sont nécessaires. De plus, des mesures coordonnées pour l'adaptation au changement climatique sont nécessaires.
- Les forêts alpines, au-delà de leur valeur écologique et en termes de capital naturel, constituent à la fois une protection contre les inondations, les avalanches, etc. mais aussi une ressource économique pour ce qui concerne la production de matériaux de construction et d'énergies renouvelables. Elles sont confrontées à plusieurs menaces, essentiellement extérieures au secteur forestier, comme par exemple le tourisme, la pollution de l'air ou leur fragmentation). L'atténuation de ces menaces, en tant qu'elles sont caractéristiques des zones de montagne, pourrait être soutenue par la coopération et les activités transfrontalières, particulièrement dans la perspective des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique tels que définis au niveau international.
- La consommation des sols dans les Alpes n'est toujours pas gérée de façon durable, à la fois quantitativement et qualitativement, et ceci a plusieurs impacts négatifs comme par exemple pour ce qui concerne l'emprise au sol, l'imperméabilisation des sols, l'extension des aires urbaines et l'accroissement des coûts pour la construction et l'entretien des infrastructures.

b. RESEAUX ET COMPETITIVITE

Les Alpes, comme les autres chaînes de montagne, posent d'importants défis de communication et d'accessibilité, même s'il existe un lien entre l'isolation d'un territoire et son attractivité. Les paysages naturels et culturels alpins constituent des ressources importantes pour le développement durable. De plus, les spécificités géographiques liées au relief montagneux ont donné naissance à une diversité linguistique et culturelle particulièrement riche. Les défis que posent une accessibilité améliorée, des transits facilités et la protection d'espaces vierges constituent en effet des questions de gouvernance socio-économique qui sont parmi les plus importantes de l'espace alpin. Dans ce contexte, une stratégie macro-régionale pourrait contribuer à atteindre des objectifs tels que :

- Construire des relations entre les villes périalpines et les régions alpines et renforcer leur partenariat. Les aires urbaines offrent des opportunités d'emploi et d'éducation. Toutefois elles portent en elles le risque de transformer partiellement les espaces ruraux alpins en 'dortoirs' (périurbanisation). Les villes intra-alpines risquent alors de perdre leur fonction de centres régionaux. Ces tendances ont contribué à la disparition progressive des services publics (aggravant le fossé technologique), qui est elle-même liée à la diminution de la dépense publique. Assurer le développement durable des zones rurales dans les Alpes, en tant qu'espaces de vie pour les hommes et la nature, est essentiel.

-
- Population, éducation, emploi et culture: des solutions innovantes sont requises pour empêcher la fuite des cerveaux et la dépopulation des zones les plus isolées ; maintenir des services d'intérêt général y compris dans les petites villes ; affronter les changements intervenant dans la structure démographique tels que le vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux habitants ; encourager la diffusion des nouvelles technologies pour combler le fossé technologique ; mieux connecter les écoles et les universités ; promouvoir l'innovation et le développement de pôles de compétitivité basés sur une expertise régionale et sur les atouts des entreprises régionales, ainsi que des services mobiles. Dans ce contexte, le tourisme durable peut, dans une très large mesure, limiter la dépopulation, en assurant des emplois dans la région.
 - Les transports sont un sujet essentiel pour ce territoire aux vulnérabilités singulières et situé au carrefour de l'Europe que sont les Alpes. Afin de mieux coordonner les territoires isolés et de réduire les impacts négatifs des moyens de transport (par exemple la qualité de l'air, les gaz à effet de serre, l'importance de l'emprise au sol, la congestion du trafic), des politiques transnationales coordonnées pour la mobilité transalpine et intra-alpine sont nécessaires.
 - o Coordination et intégration de différents instruments. Il est nécessaire d'améliorer l'intégration entre les cadres et les processus dédiés aux questions de transport dans les Alpes (Groupe de travail de la Convention alpine, Groupe de Zurich, acteurs régionaux, Conférences intergouvernementales des tunnels de base) ;
 - o Le transport de marchandises. Au-delà des actions qui doivent être encore menées pour développer le transport de marchandises de façon durable, l'un des éléments clé lié au développement durable dans les Alpes reste le report du transport routier des marchandises vers le rail. Dans ce contexte, de nombreux intérêts prévalent, parmi lesquels celui des TEN de l'UE a une certaine importance. Pour mettre en œuvre les principes de subsidiarité et de durabilité, il est clairement nécessaire de coordonner les politiques nationales et européennes en matière de transport avec les besoins intra-alpins, ainsi qu'avec les investissements requis en termes d'infrastructures ;
 - o La mobilité des passagers. Il est important de rééquilibrer les disparités qui existent entre régions intégrées et isolées, de maintenir les services publics dans les zones marginalisées ou isolées et de promouvoir une éco-mobilité, en particulier dans le domaine du tourisme. De plus, la mobilité urbaine reste un défi à relever, en ce qu'elle est avant tout présente dans les vallées, là même où transite le trafic de marchandises.

Chapitre 2 – La plus-value de la Convention alpine

Dans cette partie, la Convention alpine, traité international pour les Alpes centré sur la coopération transfrontalière, comprenant huit protocoles thématiques et active à travers le travail de plusieurs groupes de travail et plates-formes, souhaite faire part de son expérience en présentant, de son point de vue, quelques messages et thématiques clé dans la perspective d'une future possible SMR européenne pour les Alpes. La Convention propose par conséquent les sujets qu'elle considère comme étant pertinents dans l'objectif d'une SMR et à propos desquels elle pourrait apporter une plus-value.

Le tableau suivant a pour objectif de résumer la contribution de la Convention alpine et la plus-value d'une SMR alpine en relation avec les problématiques alpines spécifiques identifiées dans le chapitre 1.

CATÉGORIES	PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUEMENT ALPINES	MESSAGES CLÉ	RESSOURCES DE LA CONVENTION ALPINE	VALEUR-AJOUTÉE ATTENDUE D'UNE SMR
RESSOURCES et GESTION DES RESSOURCES	Services des écosystèmes, économie verte et tourisme	Meilleure gestion durable des territoires à travers le marché, basé sur les mécanismes des services des écosystèmes qui peut être obtenu seulement à travers des politiques coordonnées au niveau international	Protocoles (notamment agriculture de montagne 7.2., Forêts, Tourisme) Plan d'action climat 3e Rapport sur l'état des Alpes Approche intégrée dans divers secteurs Groupes de travail, expérience, données et recherche 4e Rapport sur l'état des Alpes Groupe de travail Patrimoine mondial de l'UNESCO	Meilleure utilisation et préservation des atouts, création d'emplois Acceptation accrue des mécanismes pour les services des écosystèmes qui sont basés sur le marché, et rôle des montagnes dans ce domaine Mise en œuvre des politiques et mesures en relation avec le secteur du tourisme, appréhendé comme la base fragile des services des écosystèmes et créateur d'emplois dans la région
RESSOURCES et GESTION DES RESSOURCES	Les Alpes en tant que château d'eau potable et grand producteur d'énergies renouvelables (y compris pour le stockage)	L'eau (à la fois potable et destinée à d'autres utilisations) constitue une ressource commune vitale qui a besoin d'être préservée et gérée, quand cela s'avère nécessaire, dans un contexte transfrontalier	La plate-forme gestion de l'eau dans les Alpes: données, rapports, 2e rapport sur l'état des Alpes, Plan d'action climat, savoir-faire et échange d'expériences Coordination de la recherche Coordination avec les autres groupes de travail et plateformes travaillant sur les politiques d'impact de l'eau (PLANALP, Réseau écologique)	Echange d'expérience et de bonnes pratiques parmi les pays alpins Action coordonnée si nécessaire (par exemple dans la recherche) Potentialités pour des recherches communes
RESSOURCES et GESTION DES RESSOURCES	Paysage, biodiversité et connectivité	Maintien de la biodiversité, en particulier pour éviter la fragmentation des habitats et les menaces à la connectivité. Une meilleure mise en œuvre des	Protocoles (protection de la nature, aménagement du territoire et autres) Plan d'action climat Plate-forme Réseau écologique, Réseau alpin des espaces protégés	Améliorer la sensibilisation aux valeurs écologique et économique des Alpes en tant que région cruciale pour la biodiversité et la culture en Europe (paysages culturels alpins). Meilleure mise en œuvre de la protection de la biodiversité et de la protection des paysages dans les politiques alpines, qu'elle soit horizontale (en termes de territoires) ou verticale (en termes de compétences)

		<p>textes cadres internationaux et européens sur le niveau alpin (CBD, stratégie de l'UE sur la biodiversité), de meilleures connexions avec les domaines politiques tels que l'aménagement du territoire, un meilleur ajustement des instruments de financement et davantage d'implication des acteurs locaux, y compris les propriétaires terriens, sont nécessaires. Les déficits de connaissance sur les questions de biodiversité doivent être comblés et mieux appréhendés parmi les Etats.</p>	<p>Expérience des régions pilote Liens avec des secteurs spécifiques (agriculture, prédateurs, forêts, eau, UNESCO)</p>	<p>Meilleure approche pour aborder les questions de connectivité (par exemple les rivières) et lien avec les autres 'ceintures vertes' de l'Europe</p>
RÉSEAUX ET COMPÉTITIVITÉ	Relations, population, éducation, emploi et culture	<p>Promouvoir un développement socio-économique plus équilibré tout en tenant compte des spécificités alpines et des changements démographiques qui interviennent dans les Alpes</p>	<p>Protocole aménagement du territoire, déclaration population et culture 3^e rapport sur l'état des Alpes Groupe de travail, données, analyses Réseaux existant (par exemple Alliance dans les Alpes, Ville des Alpes de l'année, ...)</p>	<p>Dialogue accru entre grandes villes et zones de montagne, meilleure sensibilisation des interdépendances Travail sur des relations fonctionnelles entre les diverses régions Mise en œuvre de politiques pour relever les défis du vieillissement, de la disparition des services de base, de la fuite des cerveaux et du creusement du fossé technologique Innovation et croissance soutenue Développer des instruments d'information intégrée</p>
RÉSEAUX ET COMPÉTITIVITÉ	Transport	<p>Tous les corridors transalpins sont interdépendants car tout changement chez l'un a des conséquences chez les autres. Une gestion internationale efficace du transport transalpin est d'urgence nécessaire. Promotion des modèles de mobilité durable dans les</p>	<p>Protocole transport Groupe de travail transport Plan d'action climat 1^{er} rapport sur l'état des Alpes Expériences particulières sur la gestion du risque et les risques naturels (Plate-forme PLANALP) améliorant le coût-efficacité des investissements en infrastructures</p>	<p>Coordination améliorée entre les institutions existantes et les instruments de coopération Possibilité accrue de centrer le travail sur les questions de mobilité interne dans les Alpes, y compris celles relatives aux disparités régionales Mise en œuvre des politiques et des mesures en relation avec le transport dans le secteur du tourisme (mobilité douce, e-mobilité)</p>

Chapitre 3. Messages clé et perspectives

Comme cela est détaillé dans la stratégie Europe 2020, l'Europe ne peut réussir que si elle agit en collectivité, comme une Union. La même chose vaut pour les Alpes qui, en tant que plate-forme au cœur du continent, nécessitent une stratégie commune pour poursuivre un développement basé sur une économie intelligente, durable et inclusive, générant des niveaux élevés en matière de protection de l'environnement, d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Le défi posé par le besoin de protéger la nature et les territoires d'un côté et le développement économique de l'autre côté est plus remarquable dans les Alpes qu'ailleurs, à l'image des plaines ou des grandes villes. La Convention alpine constitue un cadre politique important pour la protection et le développement des territoires de montagne et devrait, dans ce sens, encourager l'innovation dans les Alpes en tant que 'laboratoire' du développement durable, permettant ainsi aux populations locales de continuer à y vivre et y travailler. Ceci implique de réfléchir à la question de la gestion du territoire alpin et de ses relations avec les régions voisines, qui sont liées de manière fonctionnelle aux Alpes. Dans ce sens, les Alpes et leur voisinage apparaissent remplir les conditions fixées par la Commission européenne pour le développement d'une nouvelle stratégie macro-régionale. Cette stratégie représente une opportunité importante pour améliorer la gouvernance en vue d'équilibrer de façon plus efficace les différents intérêts qui s'y manifestent.

C'est pourquoi la Convention alpine soutient fortement les processus de gouvernance pour les Alpes et ses régions voisines et souligne le besoin de développer un dialogue ouvert et élargi avec toutes les parties prenantes de façon à développer une SMR largement acceptée. Il est important d'élargir le débat aux régions voisines qui, même si situées en dehors du territoire de la Convention alpine, influencent particulièrement les développements économiques, sociaux et environnementaux de l'arc alpin. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne les grandes zones urbaines ceinturant les Alpes. L'objectif est de renforcer le cadre favorisant le dialogue entre les Alpes et leur voisinage, contribuant ainsi à créer ou adapter des procédures assurant un équilibre entre les intérêts des zones de montagne, de ses habitants et des régions voisines. Le défi de concilier protection de la nature et développement économique peut ensuite être relevé par la mise en place de solutions innovantes et en garantissant une intégration de services fonctionnelle dans des régions plus larges. La SMR devrait conduire à davantage de solidarité et à des partenariats plus solides entre les zones de montagne et les grandes agglomérations. La Convention alpine devra faire des propositions pour organiser ces mécanismes en portant un intérêt tout spécial à la participation des régions de montagne.

Dans ce contexte, d'un côté, la Convention alpine peut contribuer à trouver des solutions qui amélioreraient les chances d'un développement durable des Alpes tout en assurant leur protection.

D'un autre côté, la Convention alpine peut contribuer de manière spécifique au processus avec ses connaissances et son expérience de plus de 20 ans dans le développement durable des zones de montagne : la Convention alpine considère qu'il est important que les objectifs et les caractéristiques d'une possible SMR soient introduits dans une discussion élargie avec tous les niveaux concernés, de façon à bénéficier au maximum d'une approche de bas en haut, caractéristique de la Convention. A cette fin, la Convention alpine met à la disposition d'un tel dialogue une large palette de réseaux (communes, villes et régions alpines, destinations touristiques, zones protégées).

Une possible SMR alpine serait opportune pour :

AGIR ENSEMBLE EN VUE D'OBJECTIFS COMMUNS

- Harmoniser protection et développement économique dans la région alpine avec l'objectif de soutenir les Alpes en tant qu'espace de vie pour les hommes et la nature, tout autant que comme bassin économique ;
- Un meilleur positionnement des Alpes en Europe (protection de la nature, eau, énergie, services des écosystèmes) ;
- Création de nouveaux réseaux et recherche de réponses aux relations fonctionnelles, par exemple entre les régions alpines et leur voisinage, de façon à remplir les objectifs d'Europe 2020, d'améliorer les conditions des zones les plus désavantagées, de protéger la nature et de mieux utiliser le potentiel territorial ;
- Davantage renforcer les relations avec les réseaux existants et fournir un surplus de qualité à la coopération alpine ;
- Impliquer les acteurs à plus grande échelle en termes de thèmes abordés et d'objectif géographique de manière à trouver des solutions plus équilibrées pour des défis communs ;
- Donner une place centrale aux villes moyennes intra-alpines et faire bon usage de leur potentiel, en améliorant les relations fonctionnelles avec les zones rurales et de montagne qui les environnent ;
- Assurer le développement durable des espaces ruraux alpins en tant qu'espaces de vie pour les hommes et la nature, ainsi qu'en tant que bassin économique ;
- Mieux gérer les disparités économiques.

PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LES POLITIQUES

- Faciliter le développement de mesures et de politiques de l'UE qui soutiennent des projets dédiés, par exemple, aux impacts du trafic, y compris le développement d'un réseau qui encourage l'échange d'expérience à travers la région ;
- Conclure des accords entre les zones alpines et les aires urbaines voisines de façon à internaliser les coûts, accroître la reconnaissance des écosystèmes et créer des opportunités d'emplois dans les zones de montagne ;
- Mieux réconcilier les objectifs du développement avec le principe de protection et utiliser de manière prudente les ressources naturelles, en fournissant principalement un meilleur entretien des ressources en eau et de la biodiversité ;
- Meilleure coordination et mise en place des politiques pour relever le défi du vieillissement, de la fuite des cerveaux et de la disparition des services de base ;
- Mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation et d'adaptation.

AMELIORER LA COOPERATION AVEC ET ENTRE TOUS LES NIVEAUX

- La coopération à travers diverses formes de mise en réseau est essentielle pour trouver une des positions communes parmi les acteurs impliqués, pour partager des bonnes pratiques, pour stimuler les apprentissages communs et pour concrétiser des synergies et créer de la valeur ajoutée par rapport aux actions des acteurs menées séparément ;
- Le besoin de développer une coordination effective entre les acteurs les plus pertinents souligne la nécessité de lancer un dialogue ouvert et élargi entre les acteurs ;
- Elargir le débat aux régions voisines qui, bien que n'appartenant pas au territoire de la Convention alpine, influencent grandement les développements économiques, sociaux et environnementaux de l'arc alpin ; l'objectif est l'établissement d'un cadre de dialogue entre les Alpes et leur voisinage, pour contribuer à la création ou l'adaptation de procédures afin d'assurer l'équilibre entre les intérêts des zones de montagne et de leurs habitants et ceux des zones voisines ;
- Stimuler et développer des solutions innovantes pour relever le défi que pose le dilemme protection de l'environnement et développement économique, et fournir une fonctionnalité de services dans une zone élargie;
- Assurer davantage de solidarité et un plus fort partenariat entre les zones de montagne et les grandes aires urbaines.

Un processus de développement coordonné et harmonisé pour une SMR requiert un dialogue structuré entre les parties prenantes, de façon à identifier et traiter de manière conjointe les besoins spécifiques et la définition de la contribution des zones de montagne. Espaces ruraux et urbains dépendent les uns des autres et sont connectés de diverses manières. Ces interdépendances doivent être considérées avec attention et des partenariats doivent être noués et renforcés. Par conséquent, un besoin spécifique de développer des processus de gouvernance forts pour les Alpes et les régions voisines peut être remarqué et un dialogue ouvert et élargi entre les parties prenantes devra être lancé pour développer une SMR qui soit largement acceptée : pour atteindre cet objectif, un cadre de dialogue entre les Alpes et leur voisinage devra être établi, avec l'objectif d'assurer la réconciliation des intérêts des régions de montagne et de leurs habitants avec les zones voisines. La Conférence alpine soutient le besoin de développer des processus de gouvernance forts pour les Alpes afin de développer une SMR qui soit largement acceptée.